

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 février 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-01-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-01-001

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 janvier 2016, avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

5.12 Résolution pour autoriser le paiement pour la rétrocession du lot 5 084 954 de la rue Pelchat.

#### **REPORTER :**

**L'item 19.2**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-002

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 21 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 21 décembre 2015 tels que rédigés par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2016-01-003

#### **INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 56 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat de DEUX (2) billets à 28,00 \$ afin de permettre à deux personnes d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André qui aura lieu le 6 février prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FADOQ-RICHELIEU-YAMASKA.**

Cette année sera la 40<sup>e</sup> édition des jeux de la FADOQ-RY et le comité désire offrir des jeux de qualité, tels que des tournois, qui débiteront le 3 mars 2016 avec le tournoi de crible à Acton Vale pour se terminer par le tournoi de golf à Sorel-Tracy le 19 mai 2016 et que la FADOQ –RY sollicite la Ville d'Acton Vale à titre de partenaire, pour réaliser leur projet.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2016-01-004

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2016 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-005

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.**

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour principal objectif de développer l'équitation de loisir et le tourisme équestre dans notre région ;

Attendu que le Club assume les coûts des assurances, l'entretien et le développement des sentiers, ponceaux, signalisation, réparations, frais pour le damage l'hiver avec la motoneige et la dameuse;

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville pour une commandite;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autoriser le paiement d'un montant de 60 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-006

**INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 325 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de CINQ (5) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 20 février 2016, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-007

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2016-2017.**

Attendu que pour une 9<sup>e</sup> année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2016-2017;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-01-008

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC QUE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION TIENNE LIEU DE DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Considérant que la Ville d'Acton Vale prévoit effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.) au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

Considérant que les travaux prévus seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de Voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant également que la Ville d'Acton Vale doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de Voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

Que la Ville s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de Voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de Voirie demandée;

Que le contremaître des Travaux publics de la ville soit habilité à signer les demandes de permis d'intervention ou permission de Voirie, selon le cas, à titre de représentant autorisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-009

### **RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement de la route Charette. Cette dépense estimée à 84 700 \$ est financée à même les surplus;
- Travaux de rechargement du 4<sup>e</sup> Rang. Cette dépense estimée 152 310 \$ est financée à même les surplus;
- Travaux de rechargement de la rue Gauthier. Cette dépense estimée à 35 000 \$ est financée à même les surplus;
- Travaux de pavage du 1<sup>er</sup> Rang Ouest. Cette dépense estimée à 262 200 \$ est financée à un règlement d'emprunt.
- Travaux de pavage de la rue Gérard-Désilets Cette dépense estimée à 43 950 \$ est financée à un règlement d'emprunt.
- Réaménagement terrains de baseball extérieur (clôture, cabane, terrain). Cette dépense est estimée à 34 000 \$ est financé à même le fonds général.
- Aménagement du stationnement du parc Donald-Martin (Maison des jeunes). Cette dépense est estimée à 81 345 \$ est financé par une subvention de 40 673 \$ et 40 672 \$ financé à même les surplus.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-010

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 2 326 994 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME CHANTAL FAVREAU ET MONSIEUR PATRICK VINCELETTE.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Chantal Favreau et monsieur Patrick Vincelette le lot 2 326 994 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 281,9 mètres carrés, situé au coin des rues Brousseau et Fortier au prix de 5 000 \$, plus taxes applicables;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-011

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE LOCATION D'UN LOCAL.**

Attendu que suite à l'incendie du garage municipal le 28 décembre dernier, il y a lieu de procéder à la location d'un local, pour une période indéterminée, afin d'y entreposer les équipements des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la location d'un local situé au 1510 rue Peerless à Acton Vale, local de 4 200' carré;

D'autoriser le paiement de 2 100 \$ par mois, plus taxes applicables, chauffage et électricité ainsi que les taxes municipales et scolaires, à même le poste budgétaire 02-390-00-511, à DC Entrepôt, tel qu'il appert à l'offre de service daté du 4 janvier 2016, et ce pour une période indéterminée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-012

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-12-453.**

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier la résolution 2015-12-453 pour y lire :

Attendu la réception, **12 novembre 2015**, d'une offre de services pour la planification de la sécurité civile municipale de Raymond Gagné, chargé de projet en sécurité civile ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate «Raymond Gagné » pour procéder à la planification de la sécurité civile municipale et production du Plan de sécurité civile de type *municipal*, formule clé en main, selon l'offre de services datée du **12 novembre 2015**;

D'autoriser une dépense d'un montant de **14 318 \$**, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à «Raymond Gagné – chargé de projet, sécurité civile ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-013

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-2016 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 293-2016 ayant pour titre « Règlement numéro 293-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans la zone à dominance commerciale numéro 218, les usages de commerces d'alimentation, de vente au détail et de vente de meubles et d'équipements dont la superficie au sol est égale ou supérieure à 300 mètres carrés.»

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 293-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Yvon Robert donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 293-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à autoriser dans la zone à dominance commerciale numéro 218, les usages de commerces d'alimentation, de vente au détail et de vente de meubles et d'équipements dont la superficie au sol est égale ou supérieure à 300 mètres carrés.»

Rs.2016-01-014

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 305 348.24 \$ taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 2;

De financer cette dépense de 305 348.24 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 2 –Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-015

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-12-420.**

Attendu que la résolution 2015-12-420 mentionnait que la vente avait été faite à madame Annie-Karine Gauthier;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier la résolution 2015-12-420;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **monsieur Gino Morissette** le lot 5 756 077 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 013,6 mètres carrés, situé au 530, rue Pelchat au prix de 32 280.20 \$, incluant les taxes applicables;

Que **monsieur Gino Morissette** a versé un montant de 1 614.01 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 19 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-016

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-12-456.**

Attendu que la résolution 2015-12-456 autorise le paiement de 10 267 \$ à l'OMH, à titre de quote-part;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier la résolution 2015-12-456;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter le budget 2016 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à **3 113 \$**;

D'autoriser le paiement d'un montant de **3 113 \$**, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-017

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA RÉTROCESSION DU LOT 5 084 954 DE LA RUE PELCHAT.**

Attendu que la résolution 2014-05-169 autorisait la vente du lot 5 084 954 à madame Chantale Gagnon et monsieur David Paré;

Attendu que dans l'offre d'achat, une clause mentionne que les acheteurs s'engagent à demander un permis de construction et de construire dans les dix-huit (18) mois suivants le contrat notarié de l'achat dudit terrain, à défaut de quoi l'acheteur s'engage à rétrocéder ledit terrain au vendeur à ses frais, et au même prix que les présentes moins 10 % à titre de dommages et intérêts liquidés par le vendeur;

Attendu que les conditions de l'offre d'achat n'ont pas été respectées;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville reprenne possession du lot 5 084 954, tel que stipulé dans l'offre d'achat;

D'autoriser le paiement de 43 546,07 \$ moins 4 354,61 \$ à titre de dommages et intérêts, pour un montant net de 39 191,46 \$ taxes incluses, à madame Chantale Gagnon et monsieur David Paré, pour la rétrocession du lot 5 084 954;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendies – décembre 2015;

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs. 2016-01-018

**RÉSOLUTION RELATIVE POUR ACCEPTER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les modifications au contrat de travail de la directrice générale, tel que soumis, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, lesdites modifications.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-019

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-12-2015 au 31-12-2015	105 080.05 \$
• Paiements par AccèsD du 01-12-2015 au 31-12-2015	125 550.34 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2015	156 690.15 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	

• Pour le mois de décembre 2015	71 903.97 \$
<b>Grand Total</b>	<b>459 224.51 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-020

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2016.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2016, telle que soumise, au montant total de 4 434 605 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-021

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2016, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à un bail ou à la loi.
5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.

9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-022

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2016 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-023

**RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 527,79 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-024

**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Kevin Forget à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Forget possède un diplôme de l'IPIQ depuis 2014 et a aussi complété son cours de technicien en sécurité incendie en 2015, au Collège Montmorency. Sa date d'embauche sera effective lors de la réception de réussite des examens médicaux. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communication dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale aux Services culturels et sportifs.

<b>Nom</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>	<b>Tâches principales</b>
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2015-16	Entretien des patinoires extérieures.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-01-025

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC POUR L'INSCRIPTION DES ARMOIRIES DE LA VILLE DANS L'ARMORIAL DU QUÉBEC ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE.**

Attendu que la Société de généalogie du Québec demande à la Ville d'Acton Vale d'inscrire ses armoiries dans ***l'Armorial du Québec***;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale autorise la Société de généalogie de Québec à inscrire les armoiries de la Ville dans ***l'Armorial du Québec*** et d'autoriser la greffière à signer ledit formulaire prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016.**

Attendu que la Municipalité d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-027

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2016;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'appel d'offres**, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2016 au 1er mars 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-028

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2016.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-029

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2016 – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2016 – Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-030

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSES 2016.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2016 le tout, tel que spécifié au devis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-031

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2016 – CAMION TRACEUR.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2016 –Camion traceur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-032

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2016.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 4 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, aux Mardis Chauds, édition 2016;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds, édition 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-01-033

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE ENTENTE ENTRE LE SERVICE INCENDIE D'ACTON VALE ET LE SERVICE INCENDIE DE VALCOURT, POUR LE CAMION ÉCHELLE, SUR DEMANDE.**

Attendu que le Service incendie de Valcourt fait appel au Service incendie d'Acton Vale pour obtenir le camion échelle sur demande ;

Attendu que ces deux services d'incendie ne sont pas liés par le même schéma de couverture de risques et qu'il n'y a pas de protocole établi à la centrale d'appel pour une entraide automatique ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'entente entre le Service incendie d'Acton Vale et le Service incendie de Valcourt pour le camion échelle sur demande;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**...L'item 19.2 est reporté à une séance ultérieure.**

**.....VARIA**

Rs.2016-01-034

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations aux pompiers, aux employés de la Ville pour le travail accompli lors de l'incendie du garage municipal le 28 décembre dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande pourquoi il y a deux fois des appels d'offres pour le marquage de la chaussée.</li><li>• Questions relativement au budget :</li><li>• Quel est le coût annuel pour la Sûreté du Québec ?</li><li>• Dans la section « <i>Transport</i> », ça comprend quoi? À la section « <i>Hygiène du milieu</i> », ça comprend quoi?</li><li>• Demande pourquoi nous payons toujours pour la conduite sous le pont de la rue Landry.</li><li>• Apporte commentaire relativement aux coûts élevés pour les matières résiduelles.</li></ul>
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date